



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le  
lundi 9 janvier 2017 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny  
Antoinette Boilard-Lord  
Chantal Lebel  
MM. Roger McGrath  
Jules Ferland  
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2017 - 01 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 05 et 12 décembre 2016
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
  - 5.1. Liste des comptes payés
  - 5.2. Présentation des comptes à payer
  - 5.3. Rapport de trésorerie
  - 5.4. Présentation du budget 2016, mise à jour
  - 5.5. Avis de motion – Règlement 2017-002 Taxation campings matières résiduelles
  - 5.6. Règlement 2017-001 - Modifiant le règlement 2016-003 relatif aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux
  - 5.7. Ventes pour taxes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
  - 6.1. Rapport d'activité du maire
  - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
  - 7.1. UMQ regroupement d'achats - abat-poussière
  - 7.2. Adhésion FQM 2017
  - 7.3. UMQ Invitation caucus 03/02/2017
  - 7.4. Indice de vitalité économique
  - 7.5. Lettre Ministre P. Arcand MERN à François Boulay
8. Concierge
9. Ménage sous-sol du Centre communautaire F. P. Adams
10. Déneigement des stationnements des sentiers pédestres
11. Administration de la salle communautaire du Centre F. P. Adams
12. Municipalité sans papier
13. Camp de jour – Pointe-à-la-Croix
14. Inspecteur municipal et direction incendie
15. Projet reconnaissance bénévole - LAC
16. Varia
  - 16.1. Premiers répondants
  - 16.2. Poignée de porte - vestiaire de la patinoire
  - 16.3. Lumières de rue
17. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 09 janvier 2017 soit accepté tel que modifié.

Résolution n°      **2017 - 01 - 002    Adoption des procès-verbaux des 05 et 12 décembre 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et résolu à l'unanimité

QUE      les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 05 décembre 2016 et de la  
            séance extraordinaire du 12 décembre 2016 soient adoptés tel que présentés.

**2017 - 01 - 003    Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

**2017 - 01 - 004    Période de questions**

Aucun contribuable n'est présent.

**2017 - 01 - 005    Administration**

**2017 - 01 - 005 - 1    Liste des comptes payés**

Les comptes payés au mois de décembre 2016 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Dufresne Hébert Comeau	1 246.08
Telus	117.77
Canada Toner	442.08
Arpo Groupe Conseil	5 123.59
MRC d'Avignon	157.15
Hydro Québec	232.22
Le web simple	40.24
Construction Michel Maltais Inc.	41 743.50
UMQ	83.93
Roger McGrath	1 689.36
Chantal Lebel	422.34
Antoinette Boilard-Lord	140.78
Antoinette Boilard-Lord	397.16
David Ferguson	703.90
Bouffard sanitaire	464.23
Desjardins assurances	250.29
MRC d'Avignon	4.00
Jacinthe St-Cœur	150.00
Brigitte Kenny	1 689.36
Jules Ferland	1 407.80
Bell Mobilité	98.26
MRC d'Avignon	1 184.78
Hervé Esch	1 147.28
LET - Saint-Alphonse	1 250.05
Bouffard sanitaire	521.10
Hervé Esch	1 109.44
MRC d'Avignon	359.50
Sports Max	2 600.00
Telus	158.88
Ent. A. Lagacé	11 305.47
Gouvernement du Canada	529.53
Gouvernement du Québec	3 985.19
Gouvernement du Québec	37.32
Telus	158.88
Construction Michel Maltais Inc.	3 603.82
<b>Total payé</b>	<b>84 555.28</b>

Résolution n° 2017 - 01 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Électricité Carl Pichette	2 983.60
Électricité Carl Pichette	605.69
Locations Leblanc	46.00
Locations Leblanc	40.25
JN Savoie	160.26
Jean-Guy Cyr Inc.	2 411.53
Hydro Québec	239.96
Bell Mobilité	98.26
Groupe Ultima Inc.	3 737.00
Copticom	1 345.21
<b>Total à payer</b>	<b>11 667.76</b>

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 09 janvier 2017.

---

**Hervé Esch**

Directeur général,  
secrétaire-trésorier

**2017 - 01 - 005 - 3 Rapport de trésorerie**

Le rapport de trésorerie est présenté.

<b>Solde d'ouverture</b>	<b>décembre 2017</b>	<b>189 838.82</b>
<u>Entrées</u>		<b>8 965.67</b>
Taxes municipales	6 419.13	
Transferts reçus	1 627.54	
Autres revenus	274.00	
Dons reçus	645.00	
<u>Sorties</u>		<b>- 33 410.83</b>
Fournisseurs	20 541.52	
Salaires et cotisations	12 647.50	
Frais bancaires	221.81	
<b>Solde de clôture</b>	<b>décembre 2017</b>	<b>165 393.66</b>
<b>Évolution</b>	<b>décembre 2017</b>	<b>- 24 445.16</b>

**2017 - 01 - 005 - 4 Présentation du budget 2016, mise à jour**

Le budget mis à jour au 31 décembre 2016 est présenté.

**2017 - 01 - 005 - 5 Avis de motion – Règlement 2017-002 Taxation campings  
matières résiduelles**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Roger McGrath que le règlement n° 2017-002 relatif à la taxation pour la gestion des matières résiduelles des campings privés à la séance ordinaire du conseil municipal du 13 février 2017.

Résolution n°      **2017 - 01 - 005 - 6 Règlement 2017-001 - Modifiant le règlement 2016-003 relatif aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE      la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE      un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Chantal Lebel, lors de la séance régulière tenue le 5 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par      Mme Brigitte Kenny  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE      le conseil adopte le règlement n° 2017-001 et statue par ledit règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre « Règlement relatif aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux » et porte le numéro 2017-001 des règlements de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

#### **ARTICLE 3 – GÉNÉRALITÉ**

Les élus et les employés doivent être préalablement autorisés par le conseil municipal avant d'engager des frais de déplacement pour le compte de la municipalité. Le conseil municipal autorise le paiement de ces dépenses mensuellement lors de ses séances ordinaires ou extraordinaires ou par accord de chaque membre du conseil reçus individuellement par courriel par le directeur général. Les déplacements pour dépôts bancaires, envois postaux et réunions de travail du directeur général, secrétaire-trésorier sont dispensés d'approbation préalable.

#### **ARTICLE 4 – FRAIS DE TRANSPORT**

Pour l'utilisation de son véhicule personnel lors de déplacements dans le cadre de leurs fonctions, les élus et les employés municipaux ont droit, pour toute distance effectuée pour le compte de la municipalité à une indemnité équivalente à 0,43 \$ du kilomètre dans la mesure où la location de voiture, le déplacement en autobus ou toute autres possibilité ne sont pas moins onéreux. Dans ce cas, le coût le plus bas servira de base au remboursement. Pour l'utilisation des moyens de transport tels que le taxi, l'autobus, le train, le bateau ou l'avion, les frais réellement encourus sur présentation des pièces justificatives sont remboursés.

Les frais de stationnement sont également remboursés sur présentation des pièces justificatives.

#### **ARTICLE 5 – FRAIS DE REPAS**

Les élus et les employés municipaux ont droit au remboursement des frais de repas sur présentation des pièces justificatives. Le remboursement se fera sur cette base jusqu'à concurrence des maximums suivants :

- Déjeuner :                      10,40 \$
- Dîner :                              14,30 \$
- Souper :                            21,55 \$

Les taux fixés incluent les taxes et les pourboires.

## **ARTICLE 6 – FRAIS D’HÉBERGEMENT**

Les frais d’hébergement sont remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu’à concurrence de 130,00 \$ avant taxes par nuit.

## **ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **Résolution n° 2017 - 01 - 005 - 7 Ventes pour taxes**

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes passés dus au 31 décembre 2016 révèlent que trois (3) numéros de matricules présentent un solde dû depuis la taxation 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l’unanimité

QUE les numéros de matricules 5318-51-9080-00-0000, 5319-31-8080-00-0000 et 5618-72-7070-00-0000 fassent l'objet d'une vente pour taxes.

### **2017 - 01 - 006 Rapport d’activités du maire et des conseillers**

#### **2017 - 01 - 006 - 1 Rapport d’activité du maire**

Le maire effectue une mise à jour concernant les dossiers suivants :

- Plan de développement de la zone agricole ;
- Réunions des maires à la MRC d'Avignon.

#### **2017 - 01 - 006 - 2 Rapport d’activité des conseillers**

Aucun rapport n'est effectué par les conseillers.

### **2017 - 01 - 007 Correspondance**

La correspondance est lue et classée.

#### **2017 - 01 - 007 - 1 UMQ regroupement d'achats - abat-poussière**

Aucun achat d'abat-poussière n'est requis.

### **Résolution n° 2017 - 01 - 007 - 2 Adhésion FQM 2017**

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année financière 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et RÉSOLU à l’unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année financière 2017 au coût de 901,85 \$ + taxes.

#### **2017 - 01 - 007 - 3 UMQ Invitation caucus 03/02/2017**

La municipalité ne souhaite pas participer à la réunion du Caucus des municipalités locales de l'Union des Municipalités du Québec.

**2017 - 01 - 007 - 4 Indice de vitalité économique**

Les nouveaux indices de vitalité économique de l'institut de la Statistique du Québec sont présentés. L'indice de la municipalité de Ristigouche-Sud-Est est de - 8,62081.

**2017 - 01 - 007 - 5 Lettre Ministre P. Arcand MERN à François Boulay**

Une lettre du ministre Pierre Arcand au maire François Boulay est présentée pour information.

**2017 - 01 - 008 Concierge**

La municipalité est toujours à la recherche d'une personne intéressée par reprendre le contrat de conciergerie suite au départ à la retraite de M. Jean-Paul Breton.

**Résolution n° 2017 - 01 - 009 Ménage sous-sol du Centre communautaire F. P. Adams**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Passe Partout enr. ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte l'offre de service pour l'entretien ménager des locaux du sous-sol du Centre communautaire F. P. Adams au coût de 35,00 \$ + taxes par semaine.

**Résolution n° 2017 - 01 - 010 Déneigement des stationnements des sentiers pédestres**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Gestion Lucien Leblanc 2013 Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte l'offre de service pour le déneigement des stationnements des sentiers pédestres au coût de 680,00 \$ + taxes pour la période de janvier à avril 2017.

**2017 - 01 - 011 Administration de la salle communautaire du Centre F. P. Adams**

Le point sera rediscuté en réunion de travail.

**2017 - 01 - 012 Municipalité sans papier**

Des soumissions seront demandées pour l'achat de 8 tablettes électroniques afin de remplacer les documents papier lors des réunions du conseil municipal.

**Résolution n° 2017 - 01 - 013 Camp de jour – Pointe-à-la-Croix**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix a accepté la proposition de permettre aux résidents de Ristigouche-Sud-Est de participer au camp de jour estival pour les jeunes offert à Pointe-à-la-Croix sous les mêmes conditions que ceux de leur municipalité par résolution en date du 11 janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande au Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est de bien vouloir prendre en charge cet emploi étudiant pour une durée de 8 semaines suivant les conditions offertes par la municipalité de Pointe-à-la-Croix aux autres étudiants embauchés en tant qu'animateurs au camp de jour pour les jeunes.

**2017 - 01 - 014      Inspecteur municipal et direction incendie**

Des discussions auront lieu avec la municipalité de Pointe-à-la-Croix sur la mise en commun d'une ressource humaine en inspection municipale et en direction incendie.

**Résolution n°      2017 - 01 - 015      Projet reconnaissance bénévole - LAC**

Un projet de reconnaissances des bénévoles par le comité Loisirs Avignon Centre est présenté.

**2017 - 01 - 016      Varia**

**2017 - 01 - 016 - 1 Premiers répondants**

Quatre (4) bénévoles s'étant faits connaître pour devenir les premiers répondants de la municipalité en cas d'urgence, les démarches seront entreprises pour la mise en place de cette ressource dans la municipalité.

**2017 - 01 - 016 - 2 Poignée de porte - vestiaire de la patinoire**

Le point sera étudié lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

**2017 - 01 - 016 - 3 Lumières de rue**

Une liste des lumières de rue défectueuses est établie afin de faire procéder aux réparations nécessaires.

**Résolution n°      2017 - 01 - 017      Levée de l'assemblée**

À 21 h 30, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**François Boulay**  
Maire

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier